

DOSSIERS OUVERTS

Suivi des requêtes et questions du public au conseil d'arrondissement

Conseil du 22 mars 2011

Requérant	Questions/Requêtes/Sujets	Responsables	Réponses
M. Éric Laliberté Regroupement des activistes pour l'inclusion au Québec	Monsieur Éric Laliberté ; conseil d'arrondissement du 22 mars 2011 : Citant certaines dispositions de la loi, le citoyen soutient que le Code du bâtiment ne contraint pas l'arrondissement, mais qu'il constitue plutôt un outil permettant à la municipalité de favoriser l'accès aux terrasses.	F.W. Croteau	DIRECTION ET SERVICES CONCERNÉS : BUREAU DES ÉLUS, DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT ET DES SERVICES AUX ENTREPRISES LE MAIRE DE L'ARRONDISSEMENT, M. FRANÇOIS W. CROTEAU, EXPLIQUE QU'IL SE FIE À L'INFORMATION TRANSMISE PAR LE DIRECTEUR DES PERMIS DE L'ARRONDISSEMENT. IL PRÉCISE QUE DES VÉRIFICATIONS ADDITIONNELLES SERONT EFFECTUÉES À LA LUMIÈRE DES DIRES DE M. LALIBERTÉ ET QUE LE CITOYEN SERA RECONTACTÉ. DOSSIER RÉFÉRÉ À LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS, POUR SUIVI : Dossier GDC :11-66218